



Élections de vos représentant-es aux Commissions Administratives Paritaires 6 décembre 2018

DONNER SA VOIX ET PRENDRE LA PAROLE

Vous êtes titulaire, le 6 décembre vous allez élire vos représentant-es aux Commissions Administratives Paritaires Locales et Départementales. Ces élections ont lieu tous les quatre ans.

Le syndicat SUD Santé Sociaux défend depuis plus de vingt-cinq ans une autre conception du syndicalisme. SUD Santé Sociaux est représentatif nationalement ce qui lui permet d'être présent dans les différentes instances et négociations nationales.

Alors que les attaques se multiplient contre le salariat, les services publics, la protection sociale, il est indispensable de renforcer un syndicalisme revendicatif et combatif.

SUD Santé Sociaux se réclame d'un syndicalisme différent, sans intérêt de « boutique », qui a, au cœur de son action, des valeurs de Solidarité, d'Unité et de Démocratie.

SUD Santé Sociaux est membre de l'Union Syndicale Solidaires.

A quoi servent les CAP ?

- Ces commissions traitent de toutes les questions concernant les carrières individuelles : titularisation, révision de note, avancement d'échelon, promotion de grade, recours en cas de refus de temps partiel, disponibilité ou détachement...
- En cas de procédure engagée par le Directeur, elles siègent en tant que Conseil de Discipline.
- La Commission de Réforme est issue des résultats aux élections aux CAP. Elle donne un avis sur les temps partiels thérapeutiques, sur la retraite pour invalidité, et en cas de litige avec la direction, sur l'imputabilité au service des maladies professionnelles, des accidents de travail.
- Quelle que soit sa profession, chacun-e est concerné-e : sa situation sera examinée en CAP plusieurs fois durant sa carrière.

Elections Professionnelles de la Fonction publique Le 6 décembre 2018

G.H.T., Restrictions, Maltraitements, Suicides

OSEZ LA DIFFERENCE

VOTEZ SUD
Solidaires

Se syndiquer, Voter, A.G., Faire Grève, Manifester

Pourquoi voter SUD ?

Le déroulement de votre carrière dépend de la façon dont votre dossier sera défendu en CAP. L'efficacité d'un syndicat se mesure à sa capacité à défendre les intérêts des salarié-es face à l'administration.

SUD défend l'accès de tous les personnels à l'avancement, sans quota, ni ratio pour des carrières linéaires sans barrages.

SUD affirme en permanence son indépendance vis-à-vis des directions d'établissements. Nous défendons les agents confrontés à l'arbitraire pour faire respecter leurs droits et leur dignité.

SUD agit en toute occasion pour défendre vos intérêts, garantir les acquis sociaux, promouvoir le service public hospitalier et médico-social, pour une santé de qualité dans le respect de la personne soignée ou accueillie et des personnels.



Discipline

Le conseil de discipline est une épreuve difficile et éprouvante. Chacun-e a le droit d'être défendu-e et la sanction éventuelle doit être proportionnelle à la faute.

Les élu-es SUD Santé Sociaux s'engagent à être présent-es à vos côtés dans ce processus, dans le respect des droits de la défense, contrairement aux ordres professionnels dont la finalité première est de sanctionner.

Notation, Évaluation ...

SUD Santé Sociaux est contre toutes formes de notation et d'évaluation individuelle qui mettent en concurrence les salariés entre eux et cassent les collectifs de travail.

Pour SUD, la note est devenue un moyen de pression, c'est le management par la peur provoquant une souffrance au travail

Ces dernières années, tous les établissements sont soumis à des plans d'économies drastiques qui se traduisent par des suppressions d'emplois, le développement de la précarité, la perte des acquis et la remise en cause de la catégorie active.

Les règles statutaires bafouées !

Le recrutement en tant que contractuel-le sur emploi permanent est de plus en plus courant. L'année de stage qui doit être la véritable période probatoire est détournée de son rôle.

Des professionnel-les en mal de reconnaissance !

Le protocole PPCR (parcours professionnel carrière rémunération) n'a pas répondu aux principales revendications des personnels. Les revalorisations de certaines professions sont largement insuffisantes et beaucoup d'autres ont été totalement oubliées.

SUD Santé Sociaux revendique une augmentation de 300 € net mensuel pour tous et toutes au titre du rattrapage des pertes cumulées de salaires.

SUD Santé Sociaux s'oppose fermement à toute individualisation des salaires et revendique l'intégration de toutes les primes dans le traitement de base.

SUD Santé Sociaux : des salarié-es aux côtés des salarié-es.

SUD Santé Sociaux participe activement aux négociations nationales, et retransmet régulièrement les informations. SUD Santé Sociaux a la volonté de la transparence et associe à ses délégations des représentants des professions ou des secteurs concernés.

SUD Santé Sociaux a soutenu et participé à toutes les mobilisations des différents professionnels pour l'obtention de véritables revalorisations salariales.

UN SYNDICAT DE LUTTE ...

SUD Santé Sociaux à vos côtés pour :

- la reconnaissance de toutes les professions du secteur sanitaire, social et médico-social,
- la revalorisation des salaires,
- les déroulements de carrière.
- Pour des dotations budgétaires permettant d'exercer son travail convenablement.
- Pour la défense de l'emploi sous statut contre la précarité.
- Pour la suppression de tous les ordres professionnels.

UN SYNDICAT QUI INFORME ...

SUD Santé Sociaux défend l'unité d'action, met la démocratie au cœur de son activité pour que chacun pèse sur les décisions à prendre. Nous informons les salarié-es des positions prises dans chaque instance (CAP, CTE, CHSCT).

Le 6 décembre dans votre établissement ;

Pas d'abstention !

Pas d'hésitation !

**DONNER
SA VOIX
ET PRENDRE
LA PAROLE**

